



En 2023, la réforme de la PAC a permis à des agriculteurs de souscrire des Mesures Agro-environnementales et Climatiques pour un contrat de 5 ans.

Dans le cadre de ces engagements, les éleveurs concernés doivent réaliser une formation obligatoire. L'objectif des formations proposées par la Chambre d'Agriculture est de pallier cette obligation en accompagnant les agriculteurs dans la démarche de progrès environnementaux liés à ces MAEC.

OBJECTIF DE FORMATION

MAITRISER LE CAHIER DES CHARGES

CONNAITRE DES PRATIQUES PLUS VERTUEUSES

CRÉER UN ESPACE D'ÉCHANGES AVEC D'AUTRES AGRICULTEURS ENGAGÉS

CONTENU DE LA FORMATION

- MATINÉE UNIQUEMENT

Rappel de l'histoire des MAEC et PAEC. Quels enjeux climatiques ?

Rappel des principaux points du cahier des charges et des points spécifiques liés à chaque niveau d'engagement, des documents d'enregistrements et points de contrôles. Plan de fumure et enregistrement Phyto.

Évaluer les conséquences économiques des choix d'assolement.

Concevoir ses rotations et raisonner son assolement sur la durée de l'engagement.

Co-construction de système de rotation répondant aux obligations du cahier des charges de la MAEC en partant d'un cas type (ou de l'assolement d'un stagiaire).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, échanges d'expériences et cas pratiques. Échanges sur le travail du sol, la fertilisation azotée, les traitements phytosanitaires, impact économique du choix d'assolement.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATE ET HORAIRES

Jeudi 12 février 2026 de 9H à 12H30

SOIT 3H30 DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Les agriculteurs engagés dans les MAEC de Haute-Saône et ceux intéressés par le sujet.

Prérequis

Aucun

LIEU ET RESTAURATION

Lieu : Maison des agriculteurs de VESOUL

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

INTERVENANT

Pierric TARIN, conseiller de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Christelle DEPLANTE

Inscription jusqu'au **02 février 2026**, via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

Prise en charge intégralement par le fond de formation VIVEA

Pour les non-contributeurs

108,50 euros

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38